



Equipier de deuxième intervention

Formacode : 42872
CPF :

Objectif de l'action :

Etre capable de prendre les mesures destinées à prévenir et anticiper le risque d'incendie.
Etre capable de déclencher l'alerte des secours, organiser leur accueil et les guider.

Public visé

Tout salarié de l'entreprise, désigné par l'employeur.

Prérequis

Avoir suivi la formation d'équipier de première intervention.

Titre ou diplôme validé : Attestation de formation.

Niveau d'entrée en formation : V VI

Niveau de sortie : V VI

Durée

3 heures.

Effectif

Formation par groupe de 5 participants minimum à 12 participants maximum.

Responsable pédagogique

Jean-François GASPARI.

Formateur

Formateur certifié incendie.

Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation.

Tarif

Accès à la formation

Sur devis.
A la commande.

Dates et horaires

A définir par la SAS AFSIS.

Lieu de la formation

La formation est disponible en inter-entreprises (dans nos locaux) et en intra-entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation interactive. Bac à feu écologique, extincteurs en coupe, jeux d'extincteurs.

Programme pédagogique

- ✚ La prévention et la prévision,
- ✚ Le risque incendie,
- ✚ La réglementation,
- ✚ Les règles APSAD,
- ✚ Les causes d'incendie,
- ✚ Triangle du Feu,
- ✚ Les moyens de premiers secours,
- ✚ Les moyens semi fixes et fixes d'extinction,
- ✚ L'alarme et l'alerte,
- ✚ Les équipements d'alarme,
- ✚ Les systèmes de sécurité Incendie,
- ✚ La détection automatique,
- ✚ Les consignes incendie, comment réaliser, une consigne, les obligations légal des salariés et employeurs.

Informations sur les services complémentaires

L'employeur répond à la réglementation en prenant les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs (Article R. 4227-28 du Code du Travail).